

commendataire de Montrottier (6). On trouve, à cette dernière date, dans les essais poétiques inédits de Jac-

le titre de premier chanoine. — Le second corps était celui des officiers : il se composait de quatre custodes, sept chevaliers, un théologal et vingt perpétuels. Les chevaliers aidaient les chanoines dans l'administration de l'Eglise, veillaient à la conservation de ses droits et en étaient les avocats et les docteurs. Aussi, exigeait-on qu'ils fussent gradués. C'étaient comme des chevaliers de loi, *militia cœlestis, ecclesia militans*, à l'instar des chevaliers d'épée. Ils n'étaient tenus à aucun office de l'Eglise, parce qu'on les supposait toujours occupés à la défendre. On les comparait, en cette qualité, aux sept dons du Saint-Esprit, aux sept anges debout devant le trône de l'Agneau, aux sept diacres de la primitive Eglise ; on les désignait par les sept cierges qui servaient aux jours de solennité. Les meilleures familles lyonnaises ambitionnaient cette dignité pour ceux de leurs enfants qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Etant, pour la plupart, dans l'impossibilité de parvenir aux prébendes canoniales, faute d'une assez grande noblesse, elles s'en dédommageaient par ces chevaleries, qui leur donnaient entrée dans une Eglise si longtemps l'objet de leur jalousie. Les conseillers-clercs du Parlement de Paris recherchaient également la dignité de chevalier, et souvent le Parlement la sollicitait pour eux. Enfin, il y a eu des archevêques, des évêques et des abbés tirés de la classe des chevaliers. Dans la suite, ce titre devint purement honorifique, et la coutume s'établit de revêtir, pour quelques jours, de la dignité de chevalier, les ecclésiastiques étrangers à l'Eglise de Lyon qu'on destinait aux quatre custodies et à la théologale. — Le troisième corps était celui des habitués, et comprenait environ cent personnes, parmi lesquelles six diacres, dix-huit clercs et douze enfants de chœur.

(6) *Montrottier* ou *Montortier*, aujourd'hui Riottier, à environ trente kilomètres de Lyon, entre Beauregard et Trévoux. Ce lieu, enclavé dans la principauté de Dombes, faisait partie du Franc-Lyonnais, autre territoire d'outre-Saône, franc comme Dombes, qui appartenait à l'Eglise de Lyon. Le prieuré de Montrottier, le plus important de ceux qui relevaient de l'abbaye de Savigny, rapportait, d'après La Monnoye, de quatre à cinq mille livres par an. Jean de Vauzelles jouissait d'ailleurs, au moins vers la fin de sa vie, de re-